

**Assainissement Non Collectif :  
Demande d'installation d'un dispositif**

Fiche de renseignement à remettre au SPANC pour toutes réhabilitations ou constructions nouvelles  
**Relevant de l'arrêté du 27 Avril 2012**

S.I.A.E.P.A.  
de la Région de  
La Houssaye en  
Brie

**S P A N C**  
**Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Référence du dossier : -----

**I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

**PROPRIETAIRE**

Nom : -----

Adresse : -----

Commune : ----- Code postal : -----

Téléphone : ----- Fax : ----- Mail : -----

**OCCUPANT** (s'il n'est pas le propriétaire)

Nom : -----

Téléphone : ----- Fax : ----- Mail : -----

**INSTALLATION**

Adresse : -----

Commune : ----- Code postal : -----

Référence cadastrale : -----

**Service de contrôle :**

## II. CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A DESSERVIR

Regroupement de plusieurs constructions

(Dans le cas de plusieurs constructions regroupées, recopier le paragraphe suivant autant que nécessaire)

Construction unique

- Référence construction \_\_\_\_\_ (indiquer le type et la destination du bâtiment)

- Locaux d'habitation :

Résidence principale

Résidence secondaire

Construction neuve N° de permis de construire .....

Amélioration des locaux existants  avec permis de construire (ou autres documents d'urbanisme)

N° de PC .....

sans permis de construire

Nombre de chambre (ou pièces similaires comme bureau, bibliothèque ...) :

Description de l'installation sanitaire envisagée et nombre d'unité :

WC : ..... Baignoire : ..... Douche : ..... Lavabo : ..... Evier : .....

- Locaux professionnels

Activité exercée : .....

Nature et qualité d'eau à traiter : .....

Nombre d'usagers : .....

Etude particulière fournie :

oui  non

Obligatoire pour instruire le dossier

- Alimentation en eau potable

Le terrain est desservi par un réseau public d'eau potable :  oui  non

Consommation en eau (si réhabilitation)

| ANNEE          | N-1 : | N-2 : |
|----------------|-------|-------|
| Volume (en m3) |       |       |

Utilisez-vous une alimentation privée  oui  non

En permanence  oui  non

Par période  oui  non

Précisez le type (puits, source, autres...) :

Le bâtiment d'habitation est-il situé au point bas du terrain :  oui

non

Service de contrôle :

S.I.A.E.P.A. DE LA REGION DE LA HOUSSAYE EN BRIE – Place de Maréchal Augereau – 77610 LA HOUSSAYE-EN-BRIE

Tel. : 01 64 07 41 27



### Dispositif de relevage

- Situé :       en amont de la fosse  
                  en aval de la fosse  
                  en aval du traitement

Volume de bâchée : .....litres

### Dispositif de traitement et évacuation

- Tranchées d'épandage à faible profondeur de ..... mètres linéaires réparties en branches.
- Lit d'épandage à faible profondeur de..... m<sup>2</sup>, longueur ..... et largeur .....
- Filtre à sable vertical non drainé de ..... m<sup>2</sup>, longueur ..... et largeur .....
- Filtre à sable vertical drainé de de..... m<sup>2</sup>, longueur ..... et largeur .....  
avec rejet\* dans .....
- Filtre à sable horizontal de..... m<sup>2</sup>, longueur ..... et largeur .....  
avec rejet\* dans .....
- Tertre d'infiltration de ..... m<sup>2</sup> (au sommet du tertre), longueur ..... et largeur .....  
si rejet\*, dans .....
- Lit à massif de zéolite avec rejet\* dans .....
- Micro Station d'épuration  
    *Marque* : .....  
    *Type* : .....  
    *Modèle* : .....  
    *Capacités (Eh)* : ..... ( joindre documentation )

\*S'il est démontré, par une étude particulière (ou hydrogéologique), qu'aucune autre solution n'est envisageable, le rejet des eaux traitées peut se faire dans un milieu hydraulique superficiel (ou par puits d'infiltration). Cependant, il est nécessaire d'obtenir une autorisation écrite du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur.

#### Service de contrôle :

## **VI. ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE ET DE L'INSTALLATEUR**

Le propriétaire s'engage à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet d'assainissement à l'installateur.

Le propriétaire et l'installateur s'engagent, après réception de l'avis favorable du SPANC, à réaliser l'installation dans son entier, conformément au projet accepté et selon la réglementation en vigueur et les règles de l'art (DTU 64-1).

Le propriétaire et/ou l'installateur s'engage(nt) à avertir le SPANC une semaine avant, du commencement du chantier et deux jours avant la fin des travaux et à ne recouvrir l'installation qu'après la visite de vérification d'exécution des travaux réalisée par ce dernier.

Le propriétaire s'engage à s'acquitter de la redevance de vérification de conception et de réalisation.

Le propriétaire reste responsable du choix, du dimensionnement et du bon fonctionnement de son système d'assainissement.

***Un contrôle d'exécution sera réalisé à la fin des travaux d'assainissement, avant que les tranchées ne soient bouchées, afin de vérifier la réalisation de la filière d'assainissement conformément aux règles de l'art.***

Le propriétaire  
(date et signature)

L'installateur  
(Coordonnées, date et signature)

Date envisagée pour le début des travaux : .....

**PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE AU SPANC**

- Le présent formulaire dûment complété
- Un plan de situation
- Un plan de masse
- Un plan d'implantation (implantation de la construction, route, fossé, limites de propriété, puits, cours d'eau, dispositif d'assainissement individuel, sens de la pente...)
- Etude de sol et de définition du système d'assainissement (si nécessaire)
- Etude hydrogéologique (pour les filières avec rejet en puits d'infiltration)

**Service de contrôle :**

S.I.A.E.P.A. DE LA REGION DE LA HOUSSAYE EN BRIE – Place de Maréchal Augereau – 77610 LA HOUSSAYE-EN-BRIE  
Tel. : 01 64 07 41 27